

# ADEUNIS

Société anonyme

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée Générale du 29 septembre 2022

Résolution n°10

DELOITTE & ASSOCIES  
6 place de la Pyramide  
92908 PARIS-LA DEFENSE Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BDO RHONE-ALPES  
20 rue Fernand Pelloutier  
38130 ECHIROLLES  
S.A.S. au capital de 3 000 000 €  
061 500 542 RCS Grenoble  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale Dauphiné Savoie

# ADEUNIS

Société anonyme

283 rue Louis Néel

Parc technologique Pré Roux

38920 CROLLES

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale du 29 septembre 2022

Résolution n°10

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer pour une durée de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, et par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon et Echirolles, le 14 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JELOUX

BDO RHONE-ALPES



Justine GAIRAUD